

Formation intersyndicale en soutien aux étudiant·es étranger·ères

Le 10 juin, s'est tenue la première journée de formation intersyndicale organisée par le SNESUP-FSU, la FERC-Sup CGT et SUD-Éducation, avec la participation du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), à l'université de Lille.

Par **PIERRE-EMMANUEL BERCHE**,

membre de la commission administrative,

CLAIRE BORNAIS, membre de la commission financière

La formation intersyndicale à l'initiative du SNESUP-FSU, de la FERC-Sup CGT et de SUD-Éducation, en collaboration avec le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), s'inscrit dans la continuité du travail unitaire amorcé depuis trois ans sur le soutien aux étudiant·es étranger·ères dans l'enseignement supérieur avec la publication de la deuxième édition d'un guide* début 2025. Celui-ci réunit dans un même document toutes les règles concernant la situation administrative des étudiant·es étranger·ères, mais aussi des conseils pratiques pour surmonter les différentes difficultés qu'ils et elles rencontrent : droit au séjour, inscription, droits sociaux (bourses, etc.), stages... Il est conçu pour les étudiantes et étudiants étrangers, mais aussi pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur (enseignant·es ou personnel Biatss) et pour les bénévoles d'associations, de collectifs ou de syndicats qui accompagnent les étudiant·es dans leurs démarches administratives et juridiques.

DIFFÉRENTS STATUTS

Cette formation a réuni une vingtaine de militant·es des trois syndicats, ainsi que des représentant·es du Collectif de Galois, très actif depuis une dizaine d'années à l'université de Lille à la suite des crises successives concernant la « jungle » de Calais, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Elle s'est organisée autour d'une présentation du guide, avec la définition des différentes situations de migrant·e, réfugié·e ou exilé·e, et les conséquences administratives qui en dé-

coulent. En effet, nous avons fait le choix de distinguer les étudiant·es internationaux·ales et celles et ceux qu'on a décidé d'appeler les étudiant·es « exilé·es ». Dans le premier cas, il s'agit d'étudiant·es « classiques » qui viennent en France après avoir demandé et obtenu un visa, à condition notamment d'avoir pu s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Dans le second cas, il y a les règles correspondant aux étudiant·es exilé·es, c'est-à-dire résidant déjà en France, souhaitant y étudier et dont le statut peut être variable (sans titre de séjour, en situation régulière de demande d'asile, réfugié·es, ou personnes qui sont en France sous un autre statut).

Cette distinction n'existe que parce que le droit français prévoit des règles différentes pour gérer ces différents statuts, mais cela n'a pas beaucoup de sens à nos yeux. Les situations ne sont pas si tranchées et on peut très bien avoir un certain statut à un moment et en changer par la suite.

ACTIONS DE SOUTIEN

Au cours du stage, les dispositifs de l'université de Lille ont été présentés dans un deuxième temps, dans un cadre institutionnel et militant, avec, en particulier, les actions du Collectif de Galois. Enfin, la question cruciale, de notre point de vue, de l'implication des syndicats de personnel, de leur rôle et des structures à développer pour agir plus efficacement a été débattue.

De prochaines échéances sont déjà prévues pour communiquer autour de ce guide et des actions de soutien aux étudiant·es étranger·ères nécessitant de la formation et des mobilisations plurielles : un prochain stage à l'université de Grenoble en novembre 2025, puis à Paris en janvier 2026. Pour organiser une telle formation dans votre établissement avec l'aide de formateurs, contactez le secteur Vie syndicale du SNESUP-FSU (vie.syndicale@snesup.fr). ■

Le guide réunit toutes les règles administratives, mais aussi des conseils pratiques.

gisti, les notes pratiques



* guide-etudiant-etranger.org/index.php/guide/.